



A Lyon
Le 21/11/2024

Quentin DESGACHES

FICHE DE BILAN ANNUEL

CONTRAT :
CDI, Consultant en Informatique,
SII Rhône-Alpes

STATUT :

Cadre : Position 2.1 Coefficient 115

Dans la classification Syntec
Date d'entrée : 16/10/2023



NOUVELLE REMUNERATION

REMUNERATION FIXE ANNUELLE

Avant prélèvement de l'impôt à la source

Augmentation fixe : 2,33%

Perçue à partir de Octobre 2024

44 000 €

Prime de vacances (estimée) : 440 €
1% du salaire brut annuel
(au prorata de votre temps de présence)

PACKAGE REMUNERATION PERCUE N-1

43 865 €

REMUNERATION FIXE ANNUELLE

43 000 €

Prime de vacances perçue

INDEMNITES TRANSPORTS ET PRIMES EXCEPTIONNELLES

PRIMES EXCEPTIONNELLES

(Astreintes et interventions, cooptation, performance, apporteurs d'affaires,...)

INDEMNITES TRANSPORTS

865 €

FORMATIONS

Formations et Certifications :

NB : Tous les montants sont calculés en Brut

AVANTAGES

Carte Ticket Restaurant

Valeur unitaire de 9.60 € dont 60% pris en charge par SII, crédité sur votre carte à chaque début de mois (utilisation du lundi au samedi, hors dimanche et jour férié).

Comité social d'entreprise (au prorata des droits sur une année civile)

- Participation aux abonnements sportifs (sur présentation d'une facture, licence, abonnement) pour les collaborateurs et leurs enfants
- Chèques vacances d'une valeur maximum de 200€ (part collaborateur en fonction du salaire annuel)
- Chèques cadeaux à Noël (environ 100€ par collaborateur)
- Subventions individuelles culturel et loisirs (cinéma, ticket culture, concert...)
- Activités collectives à des prix avantageux

Mutuelle et prévoyance

Mutuelle familiale avec prise en charge à hauteur de 60.4% par SII, sans surcoût pour les autres membres du Foyer

Transport

- Transports en commun : Prise en charge à hauteur de 100% du titre de transport collectif
- Indemnités kilométriques pour les collaborateurs en mission (en fonction de la différence de kilomètre par rapport au trajet Maison-Agence)
- En vélo : Indemnités kilométriques (I.K vélo) dans la limite de 400 €/ an

Participation aux bénéfices

Montant lié aux bénéfices réalisés au niveau du Groupe SII

Cooptation

- 1 000€ pour le coopteur et 500€ pour le coopté à la validation de la PE

Congés payés / RTT : 36 jours

- 25 jours ouvrés/an
- 5 RTT salarié+ 5 RTT employeur + Lundi de pentecôte : journée offerte par SII

Télétravail

Permanent jusqu'à 2.5 jours par semaine en fonction du projet, ou ponctuel avec accord client
2€ d'indémintié par jour, plafonné à 220€ Net/an

Enfants

- Le Groupe SII propose à ses salariés-parents l'accès au réseau Babilou partout en France (régulier avec 100 berceaux financés par le Groupe SII pour 3 ans, ou accès occasionnel)
- Soutien scolaire via Prof Express

Autres avantages

- Prêt à taux 0 : jusqu'à 2400€ / an sans intérêts, accordé une fois la période d'essai validée
- 1 % logement : prêt travaux, avance loca-pass, aide Mobili-pass, Cil-pass mobilité, prêt, Relais Mobilité.
- La Cofame Service pluridis : espace confidentiel d'écoute et de soutien professionnel et/ou personnel.

Signature du collaborateur :



Signature du manager :

